BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3568

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

878 313 253 RCS Nanterre.
4 DÉCEMBRE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 6529844.00 EUR.
Adresse : 1, Terrasse Bellini, Tour Initiale, 92935 Paris la Défense Cedex.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION STE E J BARBIER Société anonyme Au capital de : 106 813,56 EUR Siège social Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini 92935 Paris la Défense Cedex N ° RCS 572 040 186 RCS Nanterre, est société absorbante 4 Décembre Société par actions simplifiée Au capital de : 6 529 844,00 EUR Siège social Tour Initiale 1 Terrasse Bellini 92935 Paris la Défense Cedex N° RCS 878 313 253 RCS Nanterre, est société absorbée Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 139.875.670€ Passif : 22.302.339€ Actif net apporté : 117.573.331 € Rapport d'échange des droits sociaux : 6.464.926 actions ordinaires et 62.413 actions de préférence de l'Absorbée sont échangées contre des actions ordinaires nouvelles de l'Absorbante. Il est prévu que l'assemblée de transformation de l'Absorbante, qui se tiendra préalablement à l'Assemblée de fusion, décide de diviser la valeur nominale des actions de l'Absorbante par 6.060, en réduisant la valeur nominale des actions de 6,06€ à 0,001€, ce qui portera le nombre d'actions composant le capital de 17.626€ à 106.813.560, le montant du capital social demeurant inchangé ; étant précisé que l'assemblée de Fusion décidera d'annuler immédiatement lesdites actions sous la seule condition suspensive de la réalisation définitive de la Fusion. En rémunération de l'actif net transmis par l'Absorbée, il sera émis à titre d'augmentation de capital de l'Absorbante et attribué à ses associés un nombre totale de 0,001€, selon le rapport d'échange prévu , représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 121.475,831€. Le capital de l'Absorbante sera porté de 106.813,56€ à 228.289,391€, divisé en 228.289.391 actions de 0,001€ chacune de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie. Dès réalisation de la Fusion, le capital social de l'Absorbante sera réduit d'un montant de 106.813,5€ et ramené à 228.289,391€ à 121.475,831€, divisé en 121.475.831 actions de 0,001€ chacune de valeur nominale. Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre l'actif net apporté et le montant nominal de l'augmentation du capital social, représentant la somme de 117.451.855,17€ constitue une prime de fusion. La différence entre la valeur d'apport des actions annulées, soit 86.224.212 € et le montant de la réduction de capital, soit 106.813,56 €, représentant la somme de 117.432.922,17 € à 31.315.523,73€ Date du projet commun de fusion : 19/10/2026 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Le 19/10/2026 auprès du tribunal des activités économiques de Nanterre..